



Paris, le 18 septembre 2012

Impossible loi de finances 2013 pour Radio France

Le 28 septembre sera présenté en Conseil des ministres le projet de loi de finances 2013.

Un article des Echos laisse entrevoir une importante réduction budgétaire pour l'audiovisuel public. Elle serait de 3% pour **Radio France**, soit environ 18 millions d'euros par rapport au budget 2012, en fait **33 millions** compte tenu de la progression que devait connaître le budget 2013. Cela serait proprement insupportable. Nous devons interpeller notre ministre de tutelle, Mme Filippetti, pour qu'elle révise son jugement un peu hâtif lorsqu'elle déclare : « L'audiovisuel public peut faire plus efficace avec moins de moyens. » Elle ne mesure pas quels ont été les efforts consentis par les personnels ces dernières années. Il est impératif de se faire entendre pour que le budget 2013 respecte au minimum le Contrat d'objectif et de moyens (COM) signé avec l'Etat, parce que celui-ci court jusqu'au 31 décembre 2014. Le président de Radio France doit défendre avec force le budget de l'entreprise à l'instar de Mme Saragosse, sa consœur de l'Audiovisuel extérieur de la France, lors de son audition devant le CSA.

1) Le **budget de la Réhabilitation** va peser de plus en plus sur la trésorerie de l'entreprise par des dépassements importants (au-delà de 100 millions ?) par rapport au chiffreage initial réalisé sous la présidence Cavada, confirmé lors de la mandature Cluzel.

2) **Les programmes se déclinent, les moyens déclinent...**

- Après *France Culture papiers*, arrive *France Culture plus* dont on ignore à peu près tout des moyens mis en œuvre. Radio Campus, radio associative, alimenterait en contenu la webradio de France Culture destinée aux étudiants. Ici, nous sortons donc totalement des processus de production de Radio France. Il n'est pas admissible de se contenter de rediffuser du contenu produit par des bénévoles dans le cadre d'une radio de catégorie A (associatives).

- France Inter joue de plus en plus sur un turn-over de CDD et de stagiaires et se contente depuis la rentrée de rediffusions la nuit.

3) **La création d'une locale à Saint-Etienne aujourd'hui ne pourrait se faire qu'à partir d'un redéploiement d'effectifs des autres locales.** On continuera alors avec une ligne éditoriale « globcale » qui signifie par exemple que les Parl perdent leur autonomie et que les journalistes n'ont plus les moyens d'aller sur le terrain et se contentent de faire du téléphone.

4) **Les salariés de Radio France resteraient les dindons de la farce avec une perte continue de pouvoir d'achat.** Nous pourrions attendre encore des décennies avant que nos salaires soient débloqués.

C'est l'ensemble des personnels dans un **mouvement interprofessionnel et intersyndical** qui doit se mobiliser pour échapper à la réduction du budget de Radio France telle que prévue dans le projet de loi de finances. **Il reste juste un petit mois** avant que ce projet de loi puisse être amendé en séance parlementaire. Le Sénat n'a pas le droit de renier son vote lorsqu'il s'était opposé en début d'année au « coup de rabot » du gouvernement précédent.

Nous devons nous mobiliser :

- Dans chaque radio locale, il faut interpeller le député de la circonscription sur le budget nécessaire au fonctionnement normal d'une station de proximité.

- Il faut interpeller la direction et l'Etat sur l'absurdité de l'indicateur économique : temps de programme/effectifs.

Si nous ne le faisons pas maintenant, il sera bientôt trop tard pour pleurer.

Contact : unsa@radiofrance.com – 06 12 13 61 88 –
www.unsaradiofrance.fr